

Règlement du concours photo "Regard sur le Bonnevalais"

Présentation :

Ce concours est organisé par la Communauté de Communes du Bonnevalais (CDC), **du 15 mai au 15 juin 2026** dont le siège social est situé au 19 rue Saint-Roch– 28800 Bonneval représentée par le service communication.

Les photos transmises dans le cadre de ce concours seront valorisées sur divers supports de promotion (flyers, dépliants, sites web, page facebook ...)

Règlement :

1 Participation :

Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels, habitants ou non sur la Communauté de Communes du Bonnevalais en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous.

2 Thème

Les photographies doivent illustrer la thématique "**Regard sur le Bonnevalais**"
« évolution, patrimoine, paysages, vie locale, photo animalière »...

3 Conditions de participation

- Une personne peut soumettre jusqu'à **2 photographies** maximum.
- Les photos doivent être inédites, originales, et en accord avec la thématique sans montage.
- Les fichiers doivent être en haute qualité (format JPEG ou PNG) et 10 MO maximum
- Toute participation doit être accompagnée d'un fichier texte comportant : nom, prénom, âge et autorisation parentale (si mineur), adresse, téléphone, email, et d'un titre pour la photo.

4 Droits et propriété

Les participants garantissent que leurs photos ne portent pas atteinte aux droits de tiers et qu'ils en détiennent tous les droits. En participant, ils autorisent la CDC à conserver, utiliser, reproduire, diffuser et publier leurs photos exclusivement dans le cadre de ses propres supports de communication et de promotion (site internet, réseaux sociaux, flyers, dépliants, exposition...), sans rémunération. Cette autorisation est accordée à la CDC uniquement et ne saurait être cédée à des tiers. Les participants s'engagent à céder gracieusement ces droits d'usage à la CDC.

Droit à l'image : Si la photographie soumise représente une ou plusieurs personnes identifiables, le participant atteste avoir obtenu leur consentement préalable et écrit (ou celui de leur représentant légal s'il s'agit d'un mineur) pour la prise de vue et la diffusion de l'image dans le cadre du présent concours. Le participant assume l'entière responsabilité en cas de réclamation relative au droit à l'image.

Les photos primées feront l'objet d'une exposition qui sera organisée sur les différentes communes de la Communauté de Communes du Bonnevalais. A partir du mois de septembre 2026.

Communauté de Communes du Bonnevalais, 19 rue Saint Roch, 28800 BONNEVAL
Tel : 02. 37. 47. 32 56

5 Dépôt des candidatures

Les photos doivent être envoyées ou déposées avant le **20 juin 2026 à 23h59** à l'adresse mail suivante **uniquement** : service.communication@cdcbonnevalais.fr

6 Jury et sélection

Un jury composé de représentants de la CDC et d'un photographe professionnel désignera les gagnants. La sélection se basera sur la créativité, la qualité artistique et la pertinence par rapport au thème.

7 Prix

Les prix seront communiqués après délibération du Jury et seront communiqués par mail aux gagnants.

1^{er} Prix adulte : Un dîner pour deux personnes au restaurant Le Relais de Poste Saint-Jacques à Dangeau

2^{ème} Prix adulte : Une balade d'une heure en bateau électrique

3^{ème} Prix adulte : Un panier gourmand des Vergers de Beauce

1^{er} Prix enfant : Un appareil photo

2^{ème} Prix enfant : 10 entrées pour l'Océanide

3^{ème} Prix : 1 balade en poney aux écuries d'Ouzenain ou Trizay

8 Annonce des résultats

Les résultats seront annoncés sur le site internet et la page Facebook de la CDC, ainsi qu'après des participants par email la semaine du 1^{er} juillet 2026.

9 Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière du présent règlement ainsi que toutes les modifications qui pourraient l'impacter en raison de circonstances imprévues.

10 Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre du concours, la Communauté de Communes du Bonnevalais (CDC), dont le siège est situé au 19 rue Saint-Roch – 28800 Bonneval, collecte et traite des données personnelles vous concernant (nom, prénom, âge, adresse, téléphone, adresse email) en qualité de responsable de traitement.

Finalité et base légale : Ces données sont collectées sur la base de votre consentement, exprimé par la signature du bulletin d'inscription, aux fins suivantes : organisation et gestion du concours, communication des résultats, et valorisation des œuvres primées sur les supports de communication de la CDC.

Durée de conservation : Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la clôture du concours.

Vos droits : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition concernant vos données personnelles. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la CDC à l'adresse suivante : service.communication@cdcbonnevalais.fr. En cas de réclamation, vous pouvez également saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur le site www.cnil.fr.

Communauté de Communes du Bonnevalais, 19 rue Saint Roch, 28800 BONNEVAL
Tel : 02. 37. 47. 32 56

Contact pour renseignements :

Service Communication – CDC Bonnevalais

Téléphone : 02 42 06 06 75

Email : service.communication@cdcdubonnevalais.fr

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO 2026
« REGARD SUR LE BONNEVALAIS »**

Oui, je participe à ce concours et m'engage à en respecter le règlement.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

Accord parental si participant mineur :

*Je soussigné(e), père/mère du
participant, donne mon accord pour la participation de mon
enfant
au concours photo 2026 organisé par la Communauté de Communes du Bonnevalais*

Signature :